



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

AFFICHÉ LE
01/02/2023

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 16

Convocation du 20/01/2023
Affichée le 20/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-six janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure – AINCIART Cécile – ESQUERMENDY Mikel – ESQUERMENDY Karine – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent.

PROCURATIONS : M. Barthélémy BIDEGARAY à Mme Corinne CAUSSADE.
M. Mikel ESQUERMENDY à M. Jean-Marc LABARTHE.
Mme Karine ESQUERMENDY à Mme Élodie LEMBURE.

EXCUSÉ SANS PROCURATION : ☹

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne CAUSSADE.

N°	OBJET	VOTE
1	Autorisation d'engagement de dépenses avant le vote du BP 2023.	UNANIMITÉ
2	Réhabilitation et extension du Foyer des compagnons – Actualisation du plan de financement.	UNANIMITÉ
3	Réhabilitation et extension du Foyer des compagnons – Actualisation de l'autorisation de programme.	UNANIMITÉ
4	Suppression du reversement obligatoire du produit de la Taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'agglomération Pays Basque.	UNANIMITÉ
5	Vente de la propriété Bercetch.	UNANIMITÉ

6	Convention Commune d'URCUIT / K+S France concernant l'occupation de la parcelle AR86 au Chemin du Filon.	UNANIMITÉ
7	Taux de promotion applicables aux avancements de grade.	UNANIMITÉ
8	Convention CAF – Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG.	UNANIMITÉ
9	Convention CAF – Subventions de soutien aux formations BAFA, BAFD et Séjours Vacances.	UNANIMITÉ
10	Création d'un emploi non permanent d'animateur en CEE – Vacances d'hiver 2023.	UNANIMITÉ
11	Calendrier d'ouverture de l'ALSH – Saison estivale 2023.	UNANIMITÉ
12	Étude d'une demande de location de la salle Indarka par l'association EVAH.	UNANIMITÉ
13	Étude d'une demande d'utilisation de la salle de motricité par l'association SYLAX PROD.	MAJORITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 1^{er} février 2023.

URCUIT, le 1^{er} février 2023
Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

